



**COMMUNE de SOLESMES**  
**COMPTE-RENDU**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 6 Avril 2022 – 19 h**

**Membres en exercice : 27**  
**Convocation du 28 mars 2022**  
**Président : Monsieur SAGNIEZ Paul**

**Présents : Monsieur SAGNIEZ Paul, Maire, Madame MESSIEN Caroline, Monsieur HOOGE Stéphane, Madame LERIQUE Véronique, Madame MARTY Anne-Marie, adjoints Madame SOLAUX Nicole, Monsieur KIK Fernand, Monsieur CLAISSE Adrien, Monsieur COUSIN André, Madame RENDA Marie-France, Monsieur DEGARDIN Eric, Madame CALLENS Christine, Madame BENNEROTTE Marie-Claire, Monsieur CAPPELIEZ Nicolas, Monsieur LELONG Patrick**

**Procurations : Madame DUWEZ Odile à Monsieur DEGARDIN Eric, Monsieur GODFROY Grégory à Madame MESSIEN Caroline, Monsieur POLAERT Eric à Madame LERIQUE Véronique, Monsieur DAMBRINE Jean-Luc à Monsieur SAGNIEZ Paul, Madame COVIN Marie-Andrée à Madame MARTY Anne-Marie**

**Excusés : Madame CHEVAL Sandra, Madame SAGNIEZ Anne, Madame DUMONT Colette**

**Absents : Monsieur LEDIEU David, Monsieur VANDEVILLE Jean-Luc, Madame DURIEUX Sylvie, Monsieur BARRE Romain**

**Secrétaire de séance : Monsieur CLAISSE Adrien**

**Le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2022 est adopté à l'unanimité**

**Question N°1 : Compte administratif budget principal**

**Présidente : Mme MESSIEN**

M. le Maire donne la parole à Madame MESSIEN, 1<sup>ère</sup> adjointe pour le vote du Compte Administratif 2020. Madame l'Adjointe aux finances donne lecture à l'Assemblée des exécutions budgétaires pour les deux sections de l'exercice 2021, à savoir :

**En section de fonctionnement :**

- les dépenses de fonctionnement réelles et d'ordre sont de : 2 660 459,05 €
- les recettes de fonctionnement réelles et d'ordre sont de : 4 128 234,97 €
- l'exercice 2021 fait apparaître un solde d'exécution de : 1 467 775,92 €
- (Pour mémoire, le résultat de clôture 2020 était de 1 957 135,49 € – 643 338,02 € (1068) = 1 313 797,47 €)
- le montant du résultat cumulé de l'exercice 2021 est de : + **2 781 573,39 €**

**En section d'investissement**

- les dépenses d'investissement réelles et d'ordre sont de : 1 656 225,35 €
- les recettes d'investissement réelles et d'ordre sont de : 1 388 015,40 €
- l'exercice 2021 fait apparaître un solde d'exécution de : – 268 209,95 €
- (Pour mémoire, le résultat de clôture 2020 était de - 663 422,92 €)
- le montant du résultat cumulé de l'exercice 2021 serait de : – **931 632,87 €**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la gestion du Maire pour l'exécution du budget 2021 de la ville de Solesmes.

*Adopté à l'unanimité*

## Question N°2 : Vote du compte de gestion du budget principal de la ville

Le compte administratif 2021 présente des résultats identiques (aussi bien en dépenses qu'en recettes – en investissement et en fonctionnement) au compte de gestion présenté par le receveur. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner le quitus au trésorier.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

**Adopté à l'unanimité**

## Question N°3 : Affectations des résultats Budget Ville

Le 6 avril 2022, réuni sous la présidence de Monsieur Paul SAGNIEZ,  
Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021,  
Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI En 2020 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2021  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	268 209,95 €		663 422,92 €	420 507,86 € 362 238,00 €	-58 269,86	-989 902,73
FONCT	1467 775,92 €	643 338,02 €	1957 135,49 €			2781 573,39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	2781 573,39 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) <b>REC SI</b>	989 902,73 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) <b>REC SF</b>	1791 670,66 €
<b>Ligne 001=</b> 931 632,87 € <b>DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif</b>	
Total affecté au c/ 1068 :	989 902,73 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

**Adopté à l'unanimité**

## Question N°4 : Vote des taux

Mr le Maire propose à l'assemblée de passer au vote des 3 taxes sans augmentation des taux, le produit fiscal attendu est de 1 542 786 €

Taxes locales votées :

	(en %)	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022
TH	22.37	-	-		
TFB	40.22	764 154 €	775 038 €	1 348 174 €	1 409 711 €
TFNB	66.94	129 127 €	130 935 €	131 069 €	133 010 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 461 703 €</b>	<b>905 973 €</b>	<b>1 479 243 €</b>	<b>1 542 721 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

**Adopté à l'unanimité**

## Question N°5 : Budget primitif – voté par chapitre

### En fonctionnement :

DEPENSES REELLES	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011 Charges à caractère général	601 900	593 067	643 840	580 382	798 441
012 Charges de personnel	1 540 000	1 447 001	1 575 550	1 435 728	1 649 000
65 Autres charges courantes	467 400	335 713	497 987	399 830	617 620
66 Charges financières	161 699	161 618	161 691	157 173	204 832
67 Charges exceptionnelles	5 000	41 537	6 500	2 000	2 500
022 Dépenses imprévues	146 457		10 000		
<b>TOTAL</b>	<b>2 922 456</b>	<b>2 578 936</b>	<b>2 895 568</b>	<b>2 575 113</b>	<b>3 272 393</b>
<b>RECETTES REELLES</b>					
013 Atténuation de charges	62 000	69 385	15 000	61 216	60 000
70 Produits des services	47 500	79 226	41 000	63 503	61 000
73 Impôts et taxes	2 041 024	2 173 645	2 049 181	2 340 313	2 320 413
74 Dotations et participations	1 554 780	1 578 949	1 527 954	1 447 546	1 431 109
75 Autres produits	64 000	178 312	43 500	62 245	16 500
77 Produits exceptionnels	0	21 251		121 797	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 769 304</b>	<b>4 100 768</b>	<b>3 676 635</b>	<b>4 096 620</b>	<b>3 909 022</b>

Les charges à caractères générales sont maîtrisées.

Le conseil Municipal est également amené à se prononcer sur le tableau des effectifs mis à jour et joint au budget.

**En investissement** : Pour mémoire, les restes à réaliser seront repris comme suit :

<b>Dépenses d'INVESTISSEMENT:</b>		
- MO lotissement Rue de la Fabrique	5 400,00 €	2031
- Logiciel	1 092,00 €	2051
- Géomètre lotissement Rue de la Fabrique	5 568,00 €	2128
- Changement porte arrière de la mairie	6 299,87 €	21311
- Désamiantage bâtiments	6 880,72 €	21318
- Modification branchements marché couvert	406,08 €	21318
- Création dépose MINUTE	117,72 €	2152
- Balises articulées	1 414,08 €	2152
- voiries impasse rue du gall de Gaulle	7 560,00 €	2152
- Réfection de voirie jonction route de valenciennes	6 992,92 €	2152
- Eclairage public LED	3 610,10 €	21534
- Debroussailleur + souffleur	1 305,48 €	2158
- Matériel informatique	11 061,18 €	2181
- Vidéo protection	114 053,33 €	2183
- Installation box Complexe	861,16 €	2183
- fontaine a eau JZ	1 570,00 €	2188
- Restructuration Suzanne Lanoy	78 530,08 €	2313
- Réhabilitaion du marché couvert	152 341,74 €	2313
- Ascenseur Hotel de Ville	15 443,40 €	2313
<b>TOTAL:</b>	<b>420 507,86 €</b>	
<b>Recettes d'INVESTISSEMENT:</b>		
- <i>Marché couvert</i>		
DSIL	126 930,00 €	1321
- <i>Suzanne Lanoy</i>		
DETR 1	48 807,69 €	1321
DETR 2	59 272,31 €	1321
ADVB	92 340,00 €	1323
- <i>Rénovation patrimoine</i>		
ADVB	34 888,00 €	1323
<b>TOTAL:</b>	<b>362 238,00 €</b>	

Les nouvelles inscriptions sont les suivantes :

Au 2031 : Etudes et maîtrise d'œuvre (banque de France, toiture église...) pour 350 000 €

Au 2051 : Logiciel administratif et police pour 20 900 euros

Au 2128 : Aménagements (parking, arrosage complexe, cour Carlier...) pour 231 000 €

Au 21318 : Travaux de l'église, Rue de Selle... pour 1 485 000 €

Au 2152 : Divers voiries pour 400 000 €

Au 2158 : Divers outillage pour 27 050 €

Au 2182 : Achat de véhicule pour 30 000 €

Au 2183 : matériel informatique (extension vidéo protection, panneau interactif...) pour 114 325 €

Au 2184 : Achat de mobilier pour 17 000 €

Au 2188 : Achat de matériels diverses pour 186 700 €

Les travaux en régie ont été inscrits aussi bien en fonctionnement qu'en investissement pour 50 000 euros

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer pour voter le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre aussi bien en dépenses qu'en recettes à 5 750 692,66 euros en section de fonctionnement et 5 098 115,73 euros en section d'investissement.

**Adopté à l'unanimité**

## Question N°6 : Vote des subventions

Le Conseil municipal doit décider des subventions attribuées aux diverses associations. Les conseillers membres d'une association ne prennent pas part au vote pour l'attribution de subvention à cette association.

Pour les associations bénéficiant d'une majoration à titre exceptionnelle, celle-ci sera versée après réalisation de l'action.

Association	Subvention 2021	Subvention 2022	
Amicale des Donneurs de Sang	300 €	300 €	
Anciens UNC/AFN de Solesmes	350 €	350 €	
ARVASE	100 €	100 €	
Association Abstinence et Joie de Vivre			
Association Bad Berka		2 800 €	Provision
Association UNRPA	200 €	200 €	
Basket Club Solesmes	8 000 €	8 500 €	500 exc
Chorale Sol et Mido	200 €	200 €	
Club Agility			
Comité Ovillers Amerval en fête		300 €	
Dans'solesmes	100 €	150 €	
Etude et Préservation du Patrimoine	300 €	300 €	
Fa Si La Sol'Aime		400 €	
FNATH	150 €	300 €	
Football Club Solesmes	7 000 €	8 500 €	1500 exc
Harmonie Municipale	7 000 €	7 000 €	
Judo Club Solesmes		1 000 €	
La Gaule Solesmoise	500 €	700 €	200 exc
Les Amis de Barbari		500 €	
Les boulistes solesmois		200 €	
Les Moines Seringueux	400 €		
Les Mouettes	200 €		
Paddel	300 €	300 €	
Pays Solesmois Palmes		500 €	
Société de chasse Ovillers/Amerval		400 €	
Société de Chasse Solesmes			
Sol en scène		1 100 €	800 exc
Taekwondo Solesmois			
Tennis Club Solesmes			
Tennis de Table Solesmes	500 €	500 €	
Union des Combattants de Solesmes et St Python	350 €	350 €	
Union Dynamic'solesmoise		2 000 €	
Vélo Club de Solesmes	3 800 €	1 800 €	1200 exc
Territoire zero chomeur		500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>29 750 €</b>	<b>39 250 €</b>	

Une subvention de 10 000 € est attribuée au CCAS et inscrite au 657362.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

**Adopté à l'unanimité**

## **Question N°7 : Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables » au Syndicat Mixte de l'Energie du Cambrésis**

Vu l'arrêté préfectoral du 03 janvier 2022 portant modification des statuts du SIDEC autorisant un transfert de compétence optionnelle par délibération du conseil municipal, validée par délibération du comité syndical du SIDEC,

Considérant que le conseil municipal s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence par délibération 21/09/2021 transmis au contrôle de légalité le 27/09/2021

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de sécuriser son transfert de compétence au SIDEC, et qu'il est dans l'intérêt du SIDEC d'éviter les lourdeurs administratives et juridiques liées à l'ancien mode de transfert de compétence,

Monsieur le Maire propose :

- De confirmer le transfert de la compétence optionnelle intitulée « infrastructure de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, et pour ravitaillement de véhicule à hydrogène » au Syndicat Mixte de l'Energie du Cambrésis (SIDEC)
- D'acter que la Commune a candidaté à l'appel à projet « 1<sup>ère</sup> borne offerte » porté par le SIDEC et souhaite installer une ou plusieurs infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)
- D'acter que le transfert de cette compétence optionnelle se fasse conformément à l'article 4.3 tel que modifié par arrêté préfectoral du 03 janvier 2022.

***Adopté à l'unanimité***

## **Question N°8 : Demande de subvention pour l'extension de la vidéo protection**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Région a délibéré afin d'adopter un dispositif octroyant un soutien financier pour l'installation ou l'extension de la vidéo protection des espaces publics des communes de moins de 20 000 habitants. Cette subvention est fixée à 30% des dépenses éligibles dans la limite de 30 000 € par commune.

La commune ayant un projet d'extension pour cette année 2022 qui s'élève à 75 600 €, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'extension de vidéo protection
- D'approuver la demande de subvention auprès de la Région
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes

***Adopté à l'unanimité***

## **Question N°9 : Solidarité avec la population ukrainienne**

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Solesmes tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Solesmes souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- héberger des familles de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires
- collecter du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaires.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Par l'hébergement des familles de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires
- Par la collecte du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

*Adopté à l'unanimité*

#### **Question N°10 : Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Madame la Trésorière Principale de Caudry a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 150.60 €

Les crédits sont prévus au budget

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

*Adopté à l'unanimité*

**Solesmes, le 07 avril 2022**

**Le Maire,**



**Paul SAGNIEZ**